De la Chapelle-en-Valjouffrey à Valsenestre

Valbonnais - Valjouffrey

La Chapelle-en-Valjouffrey (Jean-Pierre Nicollet)

Un démarrage en douceur, avec cette étape courte et forestière qui conduit le randonneur au hameau de Valsenestre.

Après un départ un peu raide en amont du hameau de la Chapelle-en-Valjouffrey, l'itinéraire, quasi exclusivement forestier, serpente en rive gauche du torrent du Béranger. Le sentier, souvent étroit, rarement pentu, alterne des sections surplombant le torrent et des sections moins escarpées.

Infos pratiques

- Pratique : A pied
- Durée : 2 h
- Longueur : 5.1 km
- Dénivelé positif : 354 m
- Difficulté : Facile
- Type : Etape

Itinéraire

Départ : La-Chapelle-en-Valjouffrey
Arrivée : Valsenetre
Communes : 1. Valjouffrey

Profil altimétrique

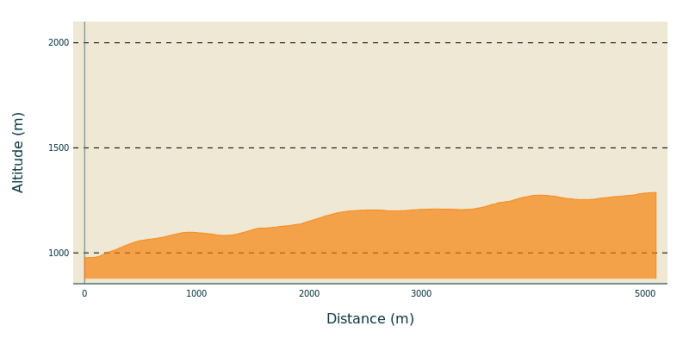

Altitude min 978 m Altitude max 1289 m

Depuis le parking à l’entrée aval de la Chapelle-en-Valjouffrey rejoindre la RD117. La suivre sur la droite sur une dizaine de mètres et prendre à gauche, rue de l’église. Au croisement « sur la Chapelle – 980m », prendre la direction de Valsenestre. Le sentier démarre par un raide et court escalier bétonné puis s’élève rapidement au-dessus du hameau, avant de longer, en le surplombant, le torrent du Béranger.

1. Après environ 2km le sentier se rapproche du torrent. Rester en rive gauche. Aborder alors une montée plus longue, avec quelques lacets, jusqu’au pont de la scie (suivre direction Valsenestre).
2. Après une nouvelle montée et un nouveau replat, le sentier rejoint une piste. La suivre à droite sur quelques mètres. Le sentier bifurque ensuite sur la gauche.
3. Après plusieurs lacets sur un sentier empierré où l’on devine les vestiges d’anciens murets, le sentier traverse une zone ravinée où s’écoule un torrent temporaire (passage à gué). Après une courte descente le sentier rejoint un chemin enherbé et les prairies de Valsenestre.
4. Rejoindre la RD117A que l’on suit sur 600 mètres jusqu’à l’arrivée à Valsenestre.

Sur votre chemin…

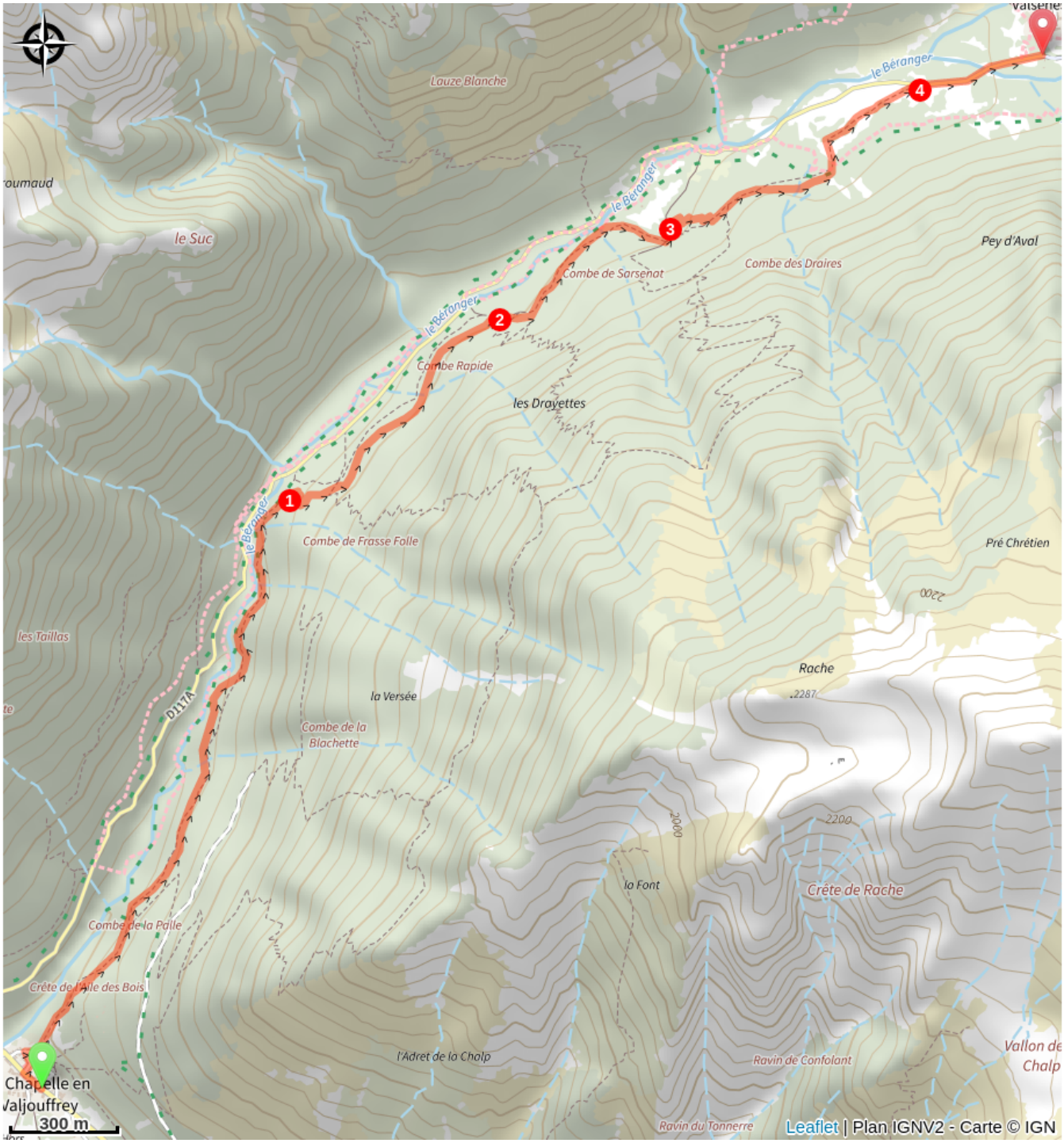

Toutes les infos pratiques

En coeur de parc

Le Parc national est un territoire naturel, ouvert à tous, mais soumis à une **réglementation** qu'il est nécessaire de connaître pour préparer son séjour.

Recommandations

Facile, mais sentier parfois étroit et légèrement aérien sur quelques sections.

Comment venir ?

Transports

Venir en bus :
https://www.itinisere.fr/
https://carsisere.auvergnerhonealpes.fr/
https://zou.maregionsud.fr/

Accès routier

D26 à partir de la Mure. D526 à partir du Pont du Prêtre. D117 d'Entraigues à la Chapelle-en-Valjouffrey.

Parking conseillé

Parking à l'entrée aval de la Chapelle-en-Valjouffrey

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d’une espèce ou d’un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d’informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Circaète Jean-le-Blanc

Période de sensibilité : Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre

Contact : Parc National des Écrins
Julien Charron
julien.charron@ecrins-parcnational.fr

Nidification du Circaète-Jean-le-Blanc

Les pratiques qui peuvent avoir une interaction avec le Circaète-Jean-le-Blanc en période de nidification sont principalement les pratiques aériennes comme le vol libre ou le vol motorisé.

Attention le survol motorisé dans la zone cœur Parc National des Écrins est interdit en-dessous de 1000m sol et une réglementation spécifique s’applique au survol non-motorisé.

Voir la réglementation pour les survols non-motorisés : https://www.ecrins-parcnational.fr/les-survols-non-motorises

Voir la réglementation pour les survol motorisés : https://www.ecrins-parcnational.fr/les-survols-non-motorises

Aigle royal

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août

Contact : Parc National des Écrins
Julien Charron
julien.charron@ecrins-parcnational.fr

Nidification de l'Aigle royal

Les pratiques qui peuvent avoir une interaction avec l'Aigle royal en période de nidification sont principalement le vol libre et les pratiques verticales ou en falaise, comme l'escalade ou l'alpinisme. Merci d'éviter cette zone !

Attention en zone cœur du Parc National des Écrins une réglementation spécifique aux sports de nature s’applique : https://www.ecrins-parcnational.fr/thematique/sports-de-nature

Lieux de renseignement

Maison du Parc du Valbonnais
Place du Docteur Eyraud, 38740 Entraigues

valbonnais@ecrins-parcnational.fr
Tel : 04 76 30 20 61
http://www.ecrins-parcnational.fr/

Source

Parc national des Ecrins

https://www.ecrins-parcnational.fr